



# CAHIER DES CHARGES

## LABELS FNOMS 2026

### Programme de Labellisation des Offices du Sport

Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports

Date de publication : Mars 2026

Version : 1.0

---

## Introduction

### Présentation du dispositif

La FNOMS lance en 2026 un programme de labellisation stratégique visant à **reconnaître, valoriser et accompagner** les projets exemplaires des Offices du Sport sur l'ensemble du territoire national. Ce dispositif s'inscrit dans la transformation du plan ADOS (Aide au Développement des Offices du Sport) qui, après avoir démontré son impact en 2025 avec 26 Offices accompagnés et 10 000 € distribués, franchit une nouvelle étape en associant **soutien financier** et **reconnaissance fédérale**.

### Objectifs stratégiques

Les Labels FNOMS 2026 visent à :

- **Amplifier** l'impact du soutien fédéral aux Offices du Sport
- **Clarifier** le programme et franchir une nouvelle étape de développement et de consolidation
- **Renforcer** la cohérence avec la stratégie fédérale globale





- **Valoriser** l'image des Offices du Sport et de la FNOMS auprès des adhérents et partenaires
- **Structurer** la labellisation comme vecteur de reconnaissance
- **Accompagner** financièrement les projets innovants à hauteur de 8 000 €

## Piliers du programme

Le dispositif 2026 repose sur une convergence stratégique innovante :

Pilier	Bénéfice pour les Offices du Sport
<b>Labels FNOMS</b>	Reconnaissance officielle, crédibilité renforcée auprès des partenaires institutionnels et financiers, accompagnement stratégique, communication nationale
<b>Soutien financier</b>	Aide directe de 1 000 € maximum par projet labellisé pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle

LABELS  
OFFICES DU SPORT ”





## Article 1 : Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges définit les **conditions, critères et modalités** d'attribution des Labels FNOMS 2026 aux Offices du Sport adhérents à la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports.

Il précise :

1. Les conditions d'éligibilité des candidats
2. Les thématiques prioritaires retenues
3. Les critères d'évaluation des projets
4. Le processus de sélection et d'attribution
5. Les engagements des Offices labellisés
6. Les modalités de versement de l'aide financière
7. Le calendrier de mise en œuvre

---

## Article 2 : Conditions d'éligibilité

### 2.1 Éligibilité des structures

Sont éligibles à la candidature aux Labels FNOMS 2026 :

- Les Offices du Sport **adhérents à la FNOMS** en règle de cotisation pour l'année 2026

### 2.2 Éligibilité des projets

Les projets candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- **Nouveauté ou développement** : projet nouveau ou développement d'une action existante
- **Non-financement PSF/ANS** : le projet ne doit **PAS** être déjà financé par le Plan Sport Fédéral (PSF) ou l'Agence Nationale du Sport (ANS)





- **Mise en œuvre 2026-2027** : le projet doit être réalisé ou avoir débuté en 2026
- **Inscription thématique** : le projet doit s'inscrire dans l'une des quatre thématiques prioritaires (voir article 3)
- **Impact territorial** : le projet doit démontrer un impact concret sur le territoire d'intervention de l'Office du Sport
- **Budget cohérent** : le budget prévisionnel doit être réaliste et détaillé

## 2.3 Exclusions

Ne sont pas éligibles :

- Les projets déjà financés par le PSF ou l'ANS
- Les actions ponctuelles sans dimension structurante (exemple : une journée d'animation isolée)
- Les dépenses de fonctionnement courant de l'Office du Sport (salaires permanents, loyers, assurances)
- Les investissements immobiliers lourds ou équipements sportifs structurants

---

## Article 3 : Thématiques prioritaires

Le programme Labels FNOMS 2026 s'articule autour de **quatre thématiques prioritaires** alignées sur les enjeux fédéraux et de société. Chaque thématique donnera lieu à la labellisation de **deux projets**, soit un total de **8 projets labellisés**.

### 3.1 Thématique 1 : OS et Développement Durable

**Enjeu** : Accompagner la transition écologique des pratiques sportives et promouvoir l'écoresponsabilité dans les territoires.

**Axes prioritaires** :

- Actions écoresponsables et réduction des déchets lors d'événements sportifs
- Promotion des mobilités douces pour accéder aux équipements sportifs
- Sensibilisation des pratiquants et bénévoles aux enjeux environnementaux





- Économie circulaire appliquée au matériel sportif (réemploi, recyclage)

#### **Exemples de projets :**

- Mise en place d'une gestion zéro déchet sur un événement sportif majeur
- Programme de sensibilisation des clubs à l'écoresponsabilité
- Création d'un système de covoiturage pour les déplacements sportifs ou Recyclerie Sportive

### **3.2 Thématique 2 : OS Inclusion**

**Enjeu :** Garantir l'accès au sport pour tous les publics, en particulier ceux éloignés de la pratique sportive.

#### **Axes prioritaires :**

- Accès au sport pour les personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique)
- Actions en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- Pratique sportive des publics fragilisés (isolement social, précarité économique, décrochage scolaire)
- Promotion du sport féminin et mixité dans les pratiques sportives
- Accessibilité des équipements et adaptation des pratiques

#### **Exemples de projets :**

- Création d'un programme sport-handicap en partenariat avec des établissements spécialisés
- Actions d'accès au sport dans les QPV avec tarification sociale
- Dispositif sport-insertion pour des publics en réinsertion professionnelle





### 3.3 Thématique 3 : OS ASSOCIATION

**Enjeu :** Structurer, former, reconnaître et fidéliser les bénévoles, piliers du modèle associatif sportif.

**Axes prioritaires :**

- Parcours de formation des bénévoles (gouvernance, gestion administrative, animation)
- Actions de reconnaissance et valorisation de l'engagement bénévole
- Outils et méthodes pour faciliter le recrutement de nouveaux bénévoles
- Fidélisation des bénévoles par des dispositifs innovants
- Accompagnement des transitions générationnelles et de mixité dans les instances dirigeantes

**Exemples de projets :**

- Mise en place d'une Académie des bénévoles avec parcours de formation modulaire
- Organisation d'une cérémonie annuelle de reconnaissance des bénévoles
- Création d'un livret d'accueil et de formation des nouveaux bénévoles





### 3.4 Thématique 4 : OS Santé

**Enjeu :** Développer la pratique sportive comme outil de prévention santé et de bien-être pour tous les publics.

**Axes prioritaires :**

- Programmes sport-santé adaptés (prévention de la sédentarité, vieillissement actif, maladies chroniques)
- Partenariats avec les acteurs sanitaires et de la prévention (mutuelles, CPAM, hôpitaux, médecins)
- Activités physiques adaptées (APA) pour publics spécifiques
- Prévention santé par le sport (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, santé mentale)
- Actions intergénérationnelles sport-santé

**Exemples de projets :**

- Programme sport-santé sur ordonnance en partenariat avec la CPAM et les médecins du territoire
  - Ateliers sport-santé pour seniors en perte d'autonomie
  - Actions de prévention de la sédentarité auprès des jeunes et des actifs
-



## Article 4 : Critères d'évaluation

Les projets candidats seront évalués selon **six critères principaux** pondérés pour garantir une sélection objective et équitable.

### 4.1 Grille d'évaluation

Critère	Points	Éléments d'appréciation
<b>1. Pertinence et innovation</b>	/25	Originalité du projet, caractère innovant, réponse aux besoins identifiés du territoire, inscription dans la thématique
<b>2. Faisabilité et réalisme</b>	/20	Cohérence du budget, calendrier de mise en œuvre réaliste, moyens humains et matériels mobilisés
<b>3. Impact territorial</b>	/20	Nombre de bénéficiaires attendus, rayonnement sur le territoire, effet démultiplicateur, pérennité du projet
<b>4. Partenariats</b>	/15	Qualité et diversité des partenaires mobilisés (institutionnels, associatifs, privés, sanitaires, éducatifs)
<b>5. Exemplarité</b>	/10	Potentiel de duplication par d'autres Offices du Sport, dimension inspirante, capacité à faire référence
<b>6. Communication</b>	/10	Stratégie de valorisation du projet, visibilité FNOMS, partage d'expérience prévu
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>	Score minimum requis pour labellisation : 60/100



## 4.2 Critères prioritaires

Une attention particulière sera accordée aux projets qui :

- Développent des partenariats structurants avec des acteurs institutionnels ou associatifs du territoire
- Présentent un caractère innovant ou expérimental
- Démonstrent une capacité à toucher des publics éloignés de la pratique sportive
- S'inscrivent dans une logique de pérennisation au-delà de l'aide financière
- Valorisent l'action de la FNOMS et du réseau des Offices du Sport

---

## Article 5 : Composition et contenu du dossier de candidature

### 5.1 Documents obligatoires

Le dossier de candidature complet doit obligatoirement comporter :

1. **Formulaire de candidature FNOMS 2026** complété et signé par le Président de l'Office du Sport
2. **Présentation de l'Office du Sport** (1 page maximum) : historique, missions, gouvernance, territoire d'intervention, nombre d'adhérents, actions phares
3. **Description détaillée du projet** (3 pages maximum) :
  - Contexte et diagnostic territorial ayant conduit au projet
  - Objectifs généraux et opérationnels
  - Description des actions prévues
  - Publics cibles et bénéficiaires attendus
  - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre
  - Moyens humains et matériels mobilisés





4. **Budget prévisionnel détaillé** du projet (modèle FNOMS fourni) :
  - Dépenses prévisionnelles détaillées par poste
  - Recettes prévisionnelles (subventions, participations, autofinancement)
  - Plan de financement équilibré
5. **Partenariats** : liste des partenaires mobilisés
6. **Pièces administratives** :
  - RIB de l'Office du Sport

## 5.2 Documents complémentaires (facultatifs)

Peuvent être joints pour enrichir le dossier :

- Supports de communication et d'information du projet (affiches, flyers, plaquettes)
- Photographies ou visuels illustrant des actions similaires déjà menées
- Articles de presse ou communications antérieures sur l'Office du Sport

## 5.3 Format et modalités de dépôt

- **Format** : dossier complet au format PDF unique (tous documents rassemblés)
  - **Dépôt** : envoi par email à l'adresse [fnoms@fnoms.org](mailto:fnoms@fnoms.org)
  - **Objet du mail** : "CANDIDATURE LABELS FNOMS 2026 - [Nom de l'Office du Sport] - [Thématique]"
  - **Date limite de dépôt** : 30 avril 2026 à 23h59
- 





## Article 6 : Processus de sélection

### 6.1 Calendrier officiel

Phase	Période	Actions
<b>Lancement</b>	Mars 2026	Annonce officielle du programme, diffusion du cahier des charges et du mode d'emploi aux Offices du Sport
<b>Candidatures</b>	Mars - Avril 2026	Période de dépôt des dossiers par les Offices du Sport
<b>Instruction</b>	Mai 2026	Examen des dossiers par le comité de sélection, notation selon la grille d'évaluation
<b>Sélection</b>	Mai 2026	Délibération finale et choix des 8 projets lauréats (2 par thématique)
<b>Annonce</b>	AG FNOMS 29-30 mai 2026	Communication officielle des résultats, remise des labels lors de l'Assemblée Générale à Châtillon
<b>Versement</b>	Juin 2026	Signature des conventions et versement de l'aide financière aux lauréats

### 6.2 Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de :

- Membres du Bureau de la FNOMS (3 personnes minimum)
- Directeur de la FNOMS
- Référents techniques par thématique (si disponibles)
- Partenaires institutionnels invités en qualité d'observateurs (facultatif)

Le comité est souverain dans ses décisions. Ses délibérations sont confidentielles.





### 6.3 Procédure d'instruction

1. **Recevabilité administrative** : vérification de la complétude des dossiers et de l'éligibilité des candidats
2. **Évaluation technique** : notation de chaque projet selon la grille d'évaluation (Article 4)
3. **Classement par thématique** : établissement d'un classement des projets au sein de chaque thématique
4. **Sélection finale** : choix des 2 meilleurs projets par thématique (8 projets au total)
5. **Délibération** : validation collégiale par le comité de sélection

### 6.4 Communication des résultats

- Les Offices du Sport lauréats seront contactés individuellement par email
- L'annonce officielle sera effectuée lors de l'Assemblée Générale FNOMS 2026 (29-30 mai à Châtillon)
- Une communication publique sera réalisée via le site internet, les réseaux sociaux et la newsletter FNOMS
- Les Offices non retenus recevront un retour individuel avec les motifs de non-sélection

---

## Article 7 : Aide financière et modalités de versement





## 7.1 Montant de l'aide

Chaque projet labellisé bénéficie d'une aide financière de **1 000 € maximum**.

- **Enveloppe globale** : 8 000 € pour les 8 projets labellisés
- **Montant individuel** : jusqu'à 1 000 € par projet
- Le montant attribué peut être inférieur à 1 000 € selon le budget prévisionnel du projet

## 7.2 Nature des dépenses éligibles

L'aide financière peut couvrir (en exemple) :

- **Ressources humaines** : vacations d'intervenants, honoraires de prestataires spécialisés, formations
- **Communication** : conception et impression de supports, campagnes digitales, signalétique
- **Matériel pédagogique** : achat de petit matériel sportif adapté, outils pédagogiques
- **Logistique événementielle** : location de matériel, transports, restauration lors d'événements
- **Prestations techniques** : études, diagnostics, évaluations d'impact

## 7.3 Dépenses non éligibles

Ne peuvent être financées par l'aide FNOMS :

- Salaires permanents et charges sociales de l'Office du Sport
- Frais de fonctionnement courant (loyers, assurances, abonnements)
- Investissements immobiliers
- Équipements sportifs structurants (terrains, gymnases)
- Dépenses engagées avant la notification de l'attribution du label





## 7.4 Modalités de versement

1. **Versement unique** : l'aide est versée en une seule fois dans les 30 jours suivant la remise du label
2. **Compte bancaire** : versement sur le compte de l'Office du Sport (RIB fourni dans le dossier)

---

# Article 8 : Engagements des Offices du Sport labellisés

## 8.1 Obligations de réalisation

Les Offices du Sport labellisés s'engagent à :

1. **Réaliser le projet** conformément au dossier de candidature validé
2. **Respecter le calendrier** prévisionnel de mise en œuvre (tolérance de 3 mois maximum)
3. **Utiliser l'aide financière** exclusivement pour les dépenses prévues dans le budget prévisionnel
4. **Informé la FNOMS** de toute difficulté ou modification substantielle du projet

## 8.2 Obligations de communication et valorisation

Les Offices du Sport labellisés s'engagent à :

- **Valoriser le label FNOMS** sur tous les supports de communication du projet (affiches, flyers, site internet, réseaux sociaux)
- **Utiliser les logos officiels FNOMS** selon la charte graphique fournie
- **Mentionner le soutien de la FNOMS** lors de toute communication publique relative au projet
- **Autoriser la FNOMS** à communiquer sur le projet labellisé via ses propres canaux





- **Participer aux actions de communication** organisées par la FNOMS (témoignages, interviews, retours d'expérience)

### 8.3 Suivi par la FNOMS

La FNOMS se réserve le droit de :

- Solliciter des informations complémentaires à tout moment
- Réaliser des visites de terrain pour observer la mise en œuvre des projets labellisés
- Demander des justificatifs de dépenses
- Organiser des rencontres collectives entre Offices labellisés pour partages d'expériences

---

### Contact et informations

Pour toute question relative aux Labels FNOMS 2026 :

- **Email** : [fnoms@fnoms.org](mailto:fnoms@fnoms.org)
  - **Téléphone** : [Numéro à compléter]
  - **Site internet** : [www.fnoms.org](http://www.fnoms.org)
  - **Adresse postale** : FNOMS - [Adresse complète à compléter]
- 





## Conclusion

Les Labels FNOMS 2026 constituent une opportunité stratégique pour les Offices du Sport de voir leurs projets innovants **reconnus, valorisés et soutenus financièrement** par leur fédération nationale.

Au-delà de l'aide de 1 000 € par projet, la labellisation offre :

- Une **crédibilité renforcée** auprès des partenaires institutionnels et financiers
- Une **visibilité nationale** via la communication FNOMS
- Une **reconnaissance officielle** de l'exemplarité du projet
- Un **accompagnement stratégique** par l'équipe fédérale
- Une **mise en réseau** avec d'autres Offices labellisés

La FNOMS invite l'ensemble des Offices du Sport adhérents à candidater et à saisir cette opportunité pour **valoriser leurs actions territoriales** et contribuer au rayonnement du réseau national.

